



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES CLUBS OMNISPORTS



PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INFANTILES DANS LE SPORT



A QUEL MOMENT Y A-T-IL VIOLENCE ?



A QUEL MOMENT Y A-T-IL VIOLENCE ?



A QUEL MOMENT Y A-T-IL VIOLENCE ?



A QUEL MOMENT Y A-T-IL VIOLENCE ?



DÉFINITIONS ET CHIFFRES CLÉS

Maltraitance infantile

Toute violence présentant des conséquences graves sur le développement physique, psychique et psychologique de l'enfant.

Mauvais traitements par omission

Actes ou comportements inexistantes ou manquants face à des attitudes déviantes.

ON PARLE DE NÉGLIGENCE

Mauvais traitements par commission

Actes ou comportements qui causent un dommage réel, un dommage potentiel ou une menace de dommage.

ON PARLE DE VIOLENCE

44%

des enfants qui ont pratiqué un sport **ont subi des violences physiques**

65%

des enfants qui ont pratiqué un sport **ont subi des violences psychologiques**

20%

des enfants qui ont pratiqué un sport **ont subi des violences sexuelles**

Child Abuse in Sport European Statistics (CASES) Mike Hartill Edge Hill (UK)

VIOLENCES PHYSIQUES

Tout usage délibéré et non accidentel de la force contre un enfant, de telle manière que l'enfant soit blessé ou risque de l'être.

VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES

Actes (souvent répétitifs) comprenant des menaces verbales, l'isolement social, l'intimidation ou le fait d'imposer couramment à l'enfant des exigences déraisonnables, de le terroriser, de l'exposer au danger, à la violence.

VIOLENCES SEXUELLES

Utilisation du corps d'un enfant à des fins sexuelles, le fait de forcer ou inciter un enfant à prendre part à des activités sexuelles de quelque nature qu'elles soient, et que l'enfant ait conscience ou non de ce qui arrive.

AGRESSIONS, HARCÈLEMENT OU VIOLENCES ?

Tu as besoin d'aide ?

VICTIME OU TÉMOIN, IL Y A TOUJOURS UN NUMERO POUR T'AIDER.

À LA MAISON SUR LES RÉSEAUX À L'ÉCOLE

  

LE MOUVEMENT OMNISPORTS EST ENGAGÉ

LE RESPECT,

ce n'est pas seulement être poli, c'est aussi considérer les autres et soi-même.

LA DIGNITÉ,

ce n'est pas seulement faire face à sa peur, c'est aussi s'exprimer.

LE COURAGE,

ce n'est pas seulement être juste et droit, c'est aussi ne pas faiblir devant les obstacles.

L'ÉQUITÉ,

ce n'est pas seulement de la parité, c'est être traité pour ce que l'on est et ce que l'on fait.

LE PARTAGE,

ce n'est pas seulement pour les bons moments, c'est aussi quand on en a besoin.

LA PROXIMITÉ,

ce n'est pas seulement être près de quelqu'un, c'est aussi lui porter de l'attention.

L'ÉCOUTE,

ce n'est pas seulement entendre, c'est aussi comprendre et agir en conséquence.

LA SOLIDARITÉ,

ce n'est pas seulement aider quelqu'un, c'est aussi le défendre quand il en a besoin.

LA DIVERSITÉ,

ce n'est pas seulement le mélange des différences, c'est aussi la force de plusieurs horizons.

LA FRATERNITÉ,

ce n'est pas seulement l'esprit d'équipe, c'est aussi un sentiment d'appartenance.

LA LIBERTÉ,

ce n'est pas seulement faire ce que l'on veut, c'est agir avec intégrité.





Repérer

les signaux de détresse

Attention, une personne peut présenter un ou plusieurs de ces comportements lorsqu'elle est victime de violence.

COMPORTEMENTS DE REPLI

(liste non exhaustive)

- Perte de confiance en soi et envers les autres
- Perte d'intérêt pour la pratique sportive
- Perte d'appétit (restriction inadaptée de l'alimentation)
- Évitement vis-à-vis de l'entraîneur, du personnel de la structure, des autres sportifs, etc.
- Isolement au sein du groupe, repli sur soi
- Comportements autodestructeurs
- Propos suicidaires
- Signes de régression (troubles du sommeil, problèmes de concentration, baisse des performances, retards répétés, absentéisme...)

COMPORTEMENTS EXCESSIFS

(liste non exhaustive)

- Surinvestissement ou abandon
- Boulimie ou anorexie
- Sur-habillement du sportif
- Comportement inadéquat (provocation, etc.) et surtout changement soudain, inhabituel et disproportionné

AGRESSIONS, HARCÈLEMENT OU VIOLENCES ?

Tu as besoin d'aide ?

VICTIME OU TÉMOIN, IL Y A TOUJOURS UN NUMERO POUR T'AIDER.

À LA MAISON	SUR LES RÉSEAUX	À L'ÉCOLE

Les explications suivantes sont la réponse juridique aux violences dans le sport. La jurisprudence fait peser sur les organisateurs d'activités physiques ou sportives une obligation générale de sécurité de moyens. L'organisateur doit prendre les mesures et précautions raisonnables destinées à prévenir la réalisation d'un dommage. Pour cela, il est nécessaire de prévenir mais aussi de réagir.

PRÉVENIR

HONORABILITÉ DES INTERVENANTS DU CLUB



La carte professionnelle pour les salariés



La Licence pour les bénévoles

Contrôle d'honorabilité par les fédérations :
- des éducateurs ;
- des exploitants d'EAPS ;
- de toute personne qui intervient auprès de mineurs.

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT

Identifier un **référént pour la lutte et la prévention des violences** au sein du club : il aura pour rôle de sensibiliser, de collecter les informations tant auprès des enfants, que des encadrants bénévoles et salariés, et de les informer en fonction des circonstances.

RÉAGIR

LA RÉACTION FACE À UNE SITUATION DE CAS AVÉRÉ DOIT SE FAIRE EN PLUSIEURS ÉTAPES :

1 Informer la victime de ses droits (dont la possibilité de porter plainte) et la **protéger** ;

Alerter les services départementaux dédiés de l'Etat :

- 2**
- Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) ;
 - Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) si la victime est mineure ;

3 Adresser directement un courrier au Procureur de la République pour les faits d'une exceptionnelle gravité (maltraitance ou violence sexuelle sur un mineur) ;

4 **Ecarter** la personne concernée : procédure de licenciement pour les salariés ou d'exclusion disciplinaire pour un membre.

BOÎTE À OUTILS
PROTÉGER LES PRATIQUANTS
DU MINISTÈRE DES SPORTS

SCAN ME

